



PRESENTATION et HISTORIQUE

Alliance Rive Gauche, entreprise de travail temporaire d'insertion, a comme activité exclusive l'insertion de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. (Loi du 29/07/98, article L 322-4-16).

Alliance Rive Gauche est née de l'initiative de quatre Associations Intermédiaires (AI) pour palier à la loi de lutte contre les exclusions de 1998 qui imposait une limite d'intervention des AI dans le secteur marchand.

Créée sous forme de SARL au capital de 7622.45 euros en septembre 1999, elle a débuté son activité en novembre 1999. Au 1^{er} septembre 2002, Alliance Rive Gauche a effectué une première augmentation de son capital passant à 40 000 euros.

Aujourd'hui, le capital est de 54 560 euros et elle compte trois actionnaires.

Notre activité d'intérim d'insertion fait que nous nous situons dans une double exclusivité : d'un côté l'intérim car nous fonctionnons comme une entreprise de travail temporaire avec les mêmes règles et lois et de l'autre l'insertion, sachant que le public fait l'objet d'une prescription sociale validée par les services du Pôle Emploi.

SPECIFICITE : L'INSERTION

Notre objectif est de favoriser l'insertion des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles auprès d'entreprises diverses (industrie, bâtiment, logistique, nettoyage, ...) et sur des activités différentes. La mise au travail permet la redynamisation du parcours professionnel et la valorisation des compétences professionnelles acquises durant le parcours de 24 mois.

Pour cela, nos intérimaires bénéficient d'un suivi spécifique qui est assuré selon deux méthodes :

- Le suivi en entreprise,
- L'accompagnement individualisé réalisé en partenariat avec les prescripteurs locaux : CCAS, AGI, pôle emploi, Mission Locale, PLIE...



CONVENTIONNEMENT

Le chiffre d'affaires issu des contrats de mise à disposition constitue notre ressource principale.

Notre conventionnement avec l'Etat permet de financer l'organisation spécifique que nous mettons en place en vue de faciliter l'insertion professionnelle de nos intérimaires. Il concourt au financement des coûts liés à la rotation des personnes embauchées, leur faible productivité, l'encadrement nécessaire à l'accomplissement des missions professionnelles et l'accompagnement social mené en relation avec les autres partenaires du territoire.

Le montant de la convention est défini sur une base forfaitaire par équivalent temps plein renégocié chaque année lors du dialogue de gestion.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est de 24 mois correspondant à l'agrément accordé par le pôle emploi. Il permet de valider les projets professionnels, de lever les freins à l'emploi et de redonner la confiance perdue.

En fonction des problématiques rencontrées, l'accompagnement peut être soit professionnel soit social ou parfois les deux.

Un accompagnement professionnel		Un accompagnement social
<ul style="list-style-type: none">✓ autour des projets✓ dans les recherches d'emploi✓ dans la mise en emploi✓ pour l'acquisition de nouvelles compétences		<p>à travers un soutien dans les différentes démarches :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Logement✓ Santé✓ Justice✓ Mobilité✓ Vie quotidienne, ...



PUBLIC CIBLE et PRE-REQUIS

S'adresse à des personnes en capacité d'intégrer rapidement une entreprise :

Les pré-requis :

- Capacité à s'auto gérer : horaire, repérage des lieux de la mission
- Capacité d'adaptation au poste de travail
- Respect des règles de sécurité : test à l'inscription
- Qualification : pas de compétence particulière mais pouvant réaliser des postes de premier niveau de qualification.

A savoir :

La présence dans notre entreprise reste une solution provisoire qui engage l'intérimaire à maintenir active sa recherche d'emploi et à venir régulièrement à l'agence pour des entretiens de suivi.

TYPE DE CONTRATS PROPOSES et DUREE

Nous proposons des contrats de mission variables en fonction de la demande de l'entreprise utilisatrice, allant d'un jour à plusieurs mois.

Dans tous les cas, la durée de présence ne peut pas excéder 24 mois ; le temps de l'agrément pôle emploi.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE et D'ACTIVITE

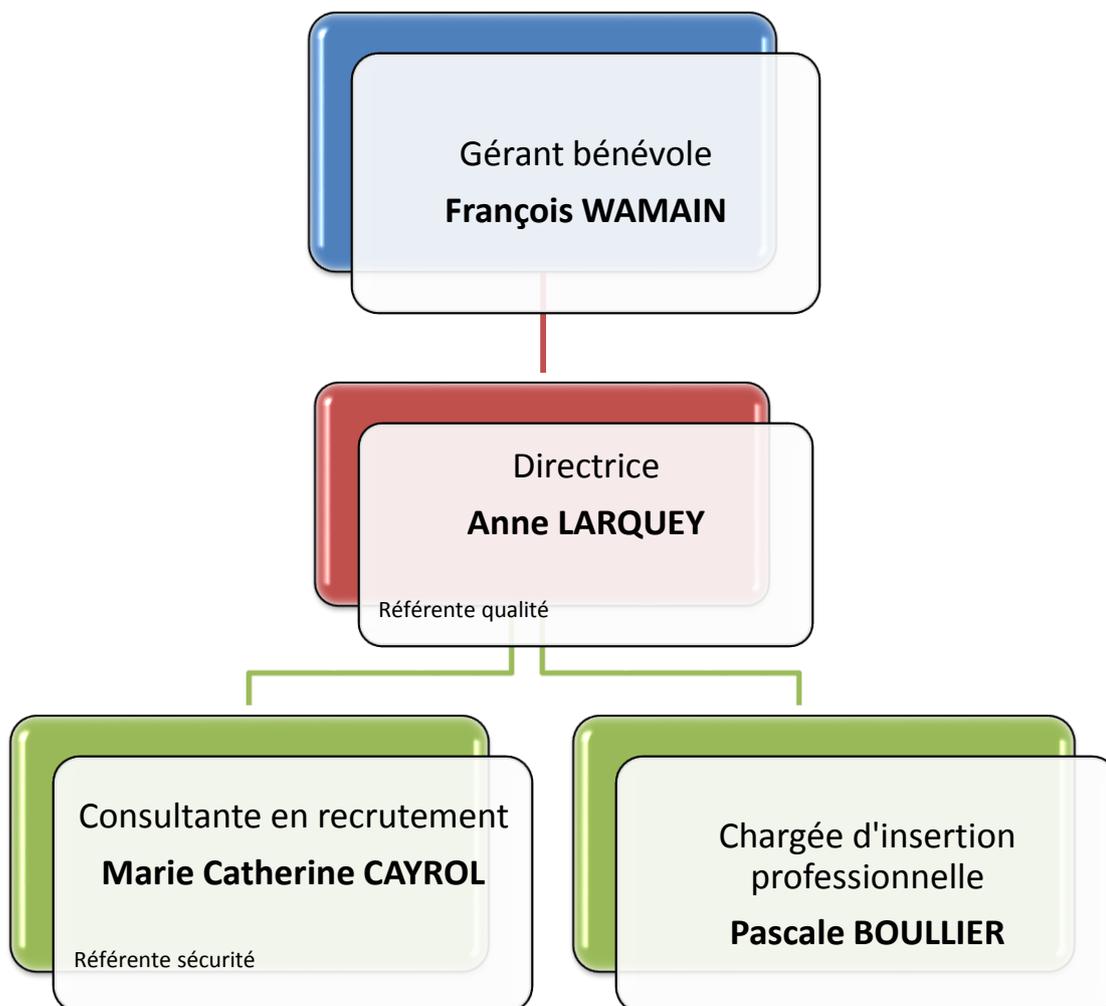
Notre territoire n'est pas restreint ; intervention sur l'agglomération bordelaise élargie.

Nous intervenons dans tous les secteurs confondus comprenant les premiers niveaux de qualification.

La liste des postes n'est pas exhaustive : Manœuvre de travaux publics (pose de bordure, terrassement, ...), manœuvre de bâtiment gros œuvre (maçonnerie, ...) et second œuvre (peinture, plâtrerie, menuiserie ...), manutentionnaire, ouvrier de nettoyage industriel ou de chantier, ouvrier paysagiste, Michel Morin, archivage et secrétariat

LES MOYENS HUMAINS

ORGANIGRAMME



COORDONNEES

Siège social : 4 avenue Gustave Eiffel – 33600 PESSAC

Téléphone : 05 56 15 05 90 // Fax : 05 56 15 25 30

Mail : contact@alliance-rive-gauche.fr

Site internet : <http://www.alliance-rive-gauche.fr>